

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-43

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARKING

Rapporteur : Marion LAFARIE

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARKING

Rapporteur : Marion LAFARIE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Exploitation	5 773 000,00 €	10 036 150,00 €	4 263 150,00 €
Investissement	13 561 183,27 €	9 298 033,27 €	-4 263 150,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Parking s'équilibre à hauteur de 10 040 000 € en section d'exploitation et à hauteur de 13 565 033,27 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 924 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	2 274 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	95 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	170 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	310 000,00 €
TOTAL RÉEL	5 773 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	2 533 500,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 500,00 €
TOTAL ORDRE	4 267 000,00 €
TOTAL SECTION	10 040 000,00 €

En recettes d'exploitation :

Chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté	2 407 960,94 €
Chapitre 70 – Ventes produits fabriqués, prestations	7 626 189,06 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 000,00 €
TOTAL RÉEL	10 036 150,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 850,00 €
TOTAL ORDRE	3 850,00 €
TOTAL SECTION	10 040 000,00 €

En dépenses d'investissement :

- Les reports

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	13 880,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	391 974,84 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	302 783,55 €
SOUS-TOTAL RÉEL	708 638,39 €

- Les opérations nouvelles

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	640 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	6 457 331,19 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 963 213,69 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	792 000,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	12 852 544,88 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 850,00 €
TOTAL ORDRE	3 850,00 €
TOTAL SECTION	13 565 033,27 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	6 798 033,27 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 500 000,00 €
TOTAL RÉEL	9 298 033,27 €
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	2 533 500,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 733 500,00 €
TOTAL ORDRE	4 267 000,00 €
TOTAL SECTION	13 565 033,27 €

Vu les articles L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Parking tel que présenté.

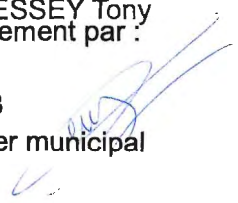
La délibération a été adoptée

Pour : 54 voix
Contre : 9 voix
Abstentions : 6 voix

Contre : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie

Abstentions : DULELLARI Ornella, GRARD Séverine, MESZAROS Thomas, PASQUIER Jean-Jacques, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

